



Madame, Monsieur

SOUDEILLES, le 03 juin 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal ordinaire qui aura lieu à la **Mairie de SOUDEILLES**, le **10 juin 2021**, à **19h00** et dont vous voudrez bien trouver l'ordre du jour ci-dessous :

- 01 - VOIRIE
- 02 - Demande subvention DSIL
- 03 - Mise à jour du tableau des emplois
- 04 - Création d'un emploi permanent à temps non complet pour agent contractuel
- 05 - Ligne de trésorerie

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, M. Jean-François LAFON



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 juin 2021

L'an **deux mil vingt et un, le dix juin**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, Mlle Amélie BATTEJAT, Mme Mireille HOWSON, Mme Yvonne MAGNE, M. Thomas MIGNAUT, M. Samuel HEIJBOER, Mme Carine TALEB, M. Jean CHAZAL, Mme Marie-Christine DELZOR.

Étaient absents excusés : M. Benoit MAZE.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Benoit MAZE en faveur de M. Gilles ROUCHES.

Secrétaire : M. Thomas MIGNAUT.

---

## DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-021 : VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission MAPA a procédé à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres pour le programme de voirie 2021 et propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de travaux HT de 27 968,00€ soit 33 561,60€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- valide cette proposition telle que définie ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-022 : Demande subvention DSIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'instruction ministérielle relative au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des Collectivités Territoriales.

Cette action, dans le cadre du plan de relance, permet aux communes de solliciter un financement pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Il précise qu'il pourrait être envisagé le remplacement des menuiseries extérieures et la modification du chauffage dans le bâtiment suivant :

- maison située 7 rue du Breuil

A cet effet, il présente les devis établis pour la réalisation de ces travaux , à savoir :

- devis COUDERT Julien : 5 299,00€ HT soit 5 653,18€ TTC

- devis CHEZE Christian : 3 467,45€ HT soit 4 160,94€ TTC

TOTAL : 8 766,45€ HT soit 9 814,12€ TTC

\* diagnostic de performance énergétique : 333,33€ HT soit 400,00€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la réalisation de ces travaux,

- sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Etat et précise que le financement se fera au moyen de ces aides et des fonds propres de la commune,
- précise que les travaux seront réalisés au court de l'année 2021.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-023 : Mise à jour du tableau des emplois**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15.09.2006, le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- **la création** d'un emploi d'Adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet :  
17H30 heures par semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1er août 2021 :

Fillière : administrative

Cadre d'emplois : adjoint administratif

- Grade : adjoint administratif principal 1ère classe

\* ancien effectif : 1

\* nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans des emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-024 : Création d'un emploi permanent à temps non complet pour agent contractuel**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Considérant que la commune compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré.

#### **DECIDE**

La création à compter du 08 novembre 2021 d'un emploi permanent d'adjoint administratif dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe , grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 17H30 heures hebdomadaires.

Cet emploi a vocation à être occupé par un fonctionnaire. Toutefois, compte tenu **du caractère infructueux de recrutement d'un fonctionnaire**; cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel pour une durée de 1 ans, renouvelable dans la limite de 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle et d'un niveau d'étude équivalent au baccalauréat.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut compris entre 356 et 364.

Le recrutement d'un agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°88-145 du 15 février 1988 et n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure, le cas échéant, un contrat d'engagement.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

11 VOTANTS  
11 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-025 : Ligne de trésorerie**

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la municipalité de SOUDEILLES pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ». La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite.

MAIRIE DE SOUDEILLES - Séance du 10/06/2021 - Folio 15

La commune de SOUDEILLES a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 Euros sur un an.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Cdrédit Agricole qui est la plus avantageuse. Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole sont les suivantes :

Montant : 40 000,00 €

Durée : 12 mois

Taux de référence : Euribor 3 mois (Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation flooré à zéro)

Marge : 0,850%

Au taux actuel de : 0.85% marge comprise (pour information Euribor 3 mois : -0.542%) Si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro. Le taux d'intérêt plancher est égal à 0.85 %

Tirage / Remboursement : 0,850%

Possibilité de tirage ou de remboursement par mail : collectivites.publiques@ca-centrefrance.fr, du lundi au vendredi inclus – joindre la demande signée, tamponnée

Montant minimum des tirages: Aucun

Demande de fonds J (jours ouvrés) avant 12h00

Remise des fonds J + 2 (jours ouvrés)

Mode de versement Virement adressé à votre Trésorerie

Mode de calcul des intérêts Nombre de jours exact / 365

Paiement des intérêts Trimestriel à terme échu

Mode de règlement des intérêts et du capital Prélèvement auprès de votre Trésorerie

Commission d'engagement 0,20% du montant choisi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie, si nécessaire, auprès du Crédit Agricole d'un montant maximum de

40 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

- Autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans

les conditions prévues par ledit contrat

- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie

11 VOTANTS

11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

**Récapitulatif des délibérations prises :**

MA\_DCM\_2021\_021 : VOIRIE

MA\_DCM\_2021\_022 : Demande subvention DSIL

MA\_DCM\_2021\_023 : Mise à jour du tableau des emplois

MA\_DCM\_2021\_024 : Création d'un emploi permanent à temps non complet pour agent contractuel

MA\_DCM\_2021\_025 : Ligne de trésorerie

**Signatures des membres présents :**

M. Jean-François LAFON (Président de séance)		M. Gilles ROUCHES	
Mlle Amélie BATTEJAT		Mme Mireille HOWSON	
Mme Yvonne MAGNE		M. Thomas MIGNAUT (Secrétaire de séance)	
M. Samuel HEIJBOER		Mme Carine TALEB	
M. Jean CHAZAL		Mme Marie-Christine DELZOR	
M. Benoit MAZE	ABSENT EXCUSÉ (Pouvoir M. Gilles ROUCHES)		